

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

A délibéré : 14

Ayant donné procurations : 02

L'an deux mil seize, le huit septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 02 septembre 2016

Certifiée exécutoire le 14 septembre 2016

Transmis en préfecture le 14 sept 2016

Etaient présents : Mme. ZOBENBULLER,

Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, ERARD, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT,

Secrétaire de séance :

Georges BAY NOUAILHAT

Absents excusés :

FOLIN Hubert donne pouvoir à Franck RACLOT

LEROY Dorine donne pouvoir à Christiane ZOBENBULLER

Arrivée de Madame Dorine LEROY à 20 heures 15

**01- OBJET : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :**

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de solidarité pour le logement, (F.S.L.).

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur côte part sur la base de 0,61 € par habitant, (DGF 726).

Madame le maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité, des membres de présents de participer au Fonds de solidarité pour le logement,

Résultat des votes :

- Contre : 01
- Abstention : 02
- Pour : 11

**02-OBJET : FONDS D'AIDE AUX ACCEDENTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE :**

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (F.A.A.D.)

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur côte part sur la base de 0,30 € par habitant (DGF 726).

Madame le maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité, des membres de présents.  
de participer au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

Résultat des votes :

- Contre : 01
- Abstention : 02
- Pour : 11

**03-OBJET : REVERSEMENT PAR LE SYDED D'UNE FRACTION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE :**

Le Comité syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

-appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2017, sur le territoire des communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants.

-reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la TCFE, une fraction égale à 35 µ% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 01<sup>er</sup> octobre pour application à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide :

-d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35 % du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2017,

De donner délégation au maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes :

- Contre : 0
- Abstention : 05
- Pour : 07

**04-OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION ACCA :**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le bail de l'ACCA de Vieilley au 01 janvier 2016.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal reconduit dans les mêmes conditions pour une période de trois ans le bail de l'ACCA.

Résultat des votes :

- Contre : 0
- Abstention : 00
- Pour : 14

**05-OBJET : DELIBERATION D'INTENTION PORTANT SUR LA CREATION D'UN SYNDICAT EN VUE DE LA REPRISE DU MULTI ACCUEIL DE DEVECEY ET LA MICRO CHECHE DE VIEILLEY :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents, de s'engager dans la création d'un syndicat regroupant les neuf communes de l'ex CCDBB : BONNAY – CHEVROZ – CUSSEY SUR L'OGNON – DEVECEY – GENEUILLE – MEREY-VIEILLEY – PALISE – VENISE – VIEILLEY.

En vue de la reprise de la compétence Petite Enfance : multi accueil de Devecey et micro crèche de Vieilley à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2017.

Résultat des votes :

- Contre : 0
- Abstention : 02
- Pour : 12

Messieurs Jimmy KASAD, Emmanuel MULIN et Cyril VIENT sont nommés pour faire partis du comité de pilotage.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- 57 cartes Avantages Jeunes ont été délivrées.
- Nous sommes informés que la camion pizzas installé rue du Général de Gaulle le samedi « Le Borsalino » a changé de propriétaire,
- Le contrat de Monsieur Marchand Thierry est transformé en Contrat Unique d'Insertion pour 06 mois à compter du 01<sup>er</sup> septembre,
- SYDED : nous pouvons prétendre à une subvention de 45,20 % pour le financement des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public,
- ONF : Le plan d'aménagement forestier arrivant à son terme, il est nécessaire de prévoir l'élaboration d'un nouveau plan pour une période de 20 ans,